

Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société

Nationale des Chemins de fer Belges, sur "la hausse des excès de vitesse" Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, madame la ministre, l'analyse de plus de 32 millions d'amendes routières met en avant une augmentation importante du nombre d'excès de vitesse en Belgique. Cela s'explique notamment par une hausse des contrôles. Par ailleurs, les radars se sont multipliés, rendant plus efficace la traque aux infractions. Il est à noter également que les jours ouvrables occupent 61,1 % des contrôles contre 27 % les week-ends et 5,3 % les nuits de week-end, lesquelles sont les plus propices aux dérapages.

Les objectifs du gouvernement sont connus. Vous êtes très ambitieuse à cet égard, puisque vous vous assignez comme objectif de réduire, pour 2020, de 420 le nombre de tués sur nos routes par rapport à 2010.

Madame la ministre, comptez-vous accroître le nombre de contrôles de vitesse dans les prochaines années, notamment à des moments sensibles comme les nuits de week-end? Nous sommes à mi-chemin entre 2010 et votre objectif de 2020. Dès lors, pouvons-nous être satisfaits des résultats obtenus?

Jacqueline Galant, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, en tant que ministre fédérale de la Mobilité, je veux donner avec tous les acteurs concernés de nouvelles impulsions afin de redéfinir une politique de sécurité routière pour tout le pays, permettant d'atteindre non seulement l'objectif fixé par le gouvernement pour 2020 mais également de tendre vers l'objectif de zéro accidents de la route. Comme vous le savez, en 2014, selon le baromètre de l'IBSR, il y a eu 41 651 accidents corporels et 615 personnes ont perdu la vie sur place lors d'un accident de circulation. C'est évidemment encore trop. Concrètement, je suis en train d'évaluer, au sein de la Commission fédérale Sécurité routière, ce qui a été fait depuis les vingt recommandations des États généraux de la sécurité routière en 2011 avec les Régions et l'ensemble des parties prenantes (police, usagers de la route, etc.). De nombreuses matières en lien avec la sécurité routière ont été régionalisées depuis lors. C'est pourquoi nous devons plus que jamais nous concerter pour que les efforts de chacun soient cohérents. La sécurité ne peut plus se limiter à un concours de communication sur la sensibilisation. En ce qui concerne la politique de sanction, j'ai déjà détaillé les différentes mesures qui seront mises en oeuvre cette année pour augmenter le risque objectif et subjectif de se faire contrôler. Ces mesures répondent à différentes recommandations des États généraux de la sécurité routière de 2011. Par ces mesures, je veux fluidifier le travail des parquets et de la police pour que chaque infraction constatée soit sanctionnée. Les services de police sont sous la responsabilité du ministre de l'Intérieur, mais il n'empêche que le nombre de constats d'excès de vitesse par la police fédérale de la route a plus que doublé ces cinq dernières années. Ceci est dû à une modernisation des processus de constatation et aux efforts importants entrepris depuis 2014 pour augmenter la part des contrôles mobiles effectués la nuit et les weekends

Kattrin Jadin (MR): Madame la ministre, je vous remercie. Je constate, et je m'en réjouis – c'est un sujet très important qu'il ne faut pas perdre de vue – que votre collègue le ministre de l'Intérieur et vous-même avez ce dossier bien en main. On peut donc souhaiter que vos objectifs puissent être atteints.